

RESPONSABILITÉ SOCIALE VERSUS PERFORMANCES SOCIALES EN MICROFINANCE

Jean-Michel Servet

Armand Colin | *Revue Tiers Monde*

2009/1 - n° 197
pages 55 à 70

ISSN 1293-8882

Article disponible en ligne à l'adresse:

<http://www.cairn.info/revue-tiers-monde-2009-1-page-55.htm>

Pour citer cet article :

Servet Jean-Michel, « RESPONSABILITÉ SOCIALE VERSUS PERFORMANCES SOCIALES EN MICROFINANCE », *Revue Tiers Monde*, 2009/1 n° 197, p. 55-70. DOI : 10.3917/rtm.197.0055

Distribution électronique Cairn.info pour Armand Colin.

© Armand Colin. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.



RESPONSABILITÉ SOCIALE VERSUS PERFORMANCES SOCIALES EN MICROFINANCE

Jean-Michel SERVET *

Un nombre croissant de travaux consacrés à la microfinance évoquent la « responsabilité sociale » des organisations privées, publiques ou mixtes délivrant des services microfinanciers. Celle-ci doit être entendue comme une offre de services financiers répondant effectivement et efficacement aux besoins des différentes catégories de la population, à un coût devant rester compatible avec leurs capacités à le couvrir. La responsabilité des institutions et programmes de microfinance se situe vis-à-vis de leurs clients ou usagers, mais aussi dans leurs rapports aux autres acteurs de la microfinance avec lesquels elles sont en concurrence ou coopèrent. Et cela, non seulement dans le résultat mais aussi dans les processus (incluant et non excluant) par lesquels ces institutions produisent et diffusent des services financiers pour leurs clients ou usagers.

Mots clés : économie solidaire, inclusion financière, micro-crédit, microfinance, responsabilité sociale.

INTRODUCTION

Au milieu des années 1990, l'inscription de la microfinance ¹ dans le secteur de l'économie sociale et solidaire paraissait, pour beaucoup, aller de soi. Son objectif central, peu critiqué et même peu interrogé, était défini comme étant

* Institut des Hautes études internationales et du développement, Genève.

1 - Les institutions considérées ici comme « de microfinance » peuvent relever de statut divers : ce sont des établissements financiers privés ou publics, à statut bancaire ou non, comme des organisations non gouvernementales dont l'activité est de fait principalement voire exclusivement financière SERVET (2006).

une contribution à « la lutte contre la pauvreté ». Dix ans plus tard, la commercialisation ² croissante de services de microfinance a positionné ces activités en des termes nouveaux. Cette évolution s'inscrit tout à la fois dans la commercialisation du secteur et dans la professionnalisation très forte des grandes organisations non gouvernementales dont nombre d'entre elles se sont transformées, au-delà de leurs statuts divers, en entreprises de conseil et de courtage en développement (DICHTER, 2006). Les prestations microfinancières sont pour elles devenues une opportunité.

Une attention croissante a donc été portée aux placements internationaux qui appuient la transformation des institutions de microfinance. Ceux-ci, sous la forme de prêts ou de participations au capital des institutions de microfinance, se sont élevés au cours de l'année 2006 à plus de 4 milliards de dollars. Ils ont triplé entre 2004 et 2006 et se sont accrus jusqu'en 2008 à un rythme supérieur à 25 % par an (STRAUSS, 2008). Dans son discours de réception du prix Nobel de la paix en décembre 2006 (YUNUS, 2007, p. 237), Muhammad YUNUS a critiqué la commercialisation du microcrédit introduite par cette offre de prêts ou de placements par des acteurs nouveaux dans le secteur. Son attaque a étonné, notamment certains financiers que ses initiatives avaient séduites. Elle a été dirigée contre des banques commerciales qui, par leurs activités, pervertiraient la prestation microfinancière. Celle-ci serait par nature positive sans ces interventions supposées à but principalement lucratif. Selon Muhammad YUNUS, l'objectif des différents acteurs de la société, institutions financières comprises, devrait être essentiellement d'éradiquer la pauvreté, et le microcrédit constituerait un élément central d'une stratégie de *social business* ³ devant permettre rapidement, selon son expression, de mettre la pauvreté « au musée ».

Il est tentant de corréliser la commercialisation de la microfinance et la diminution ou la disparition de sa supposée vocation sociale. En fait, la relation est plus complexe en raison de la diversité même des motifs de placement. On ne peut pas les réduire tous à la recherche de gains maximum immédiats et leurs motivations peuvent apparaître comme étant hybrides. Dans le champ de la microfinance, il est par conséquent excessif d'opposer de façon radicale d'un point de vue institutionnel tant public et privé que lucratif et non lucratif, car la situation est embrouillée par le nombre croissant de partenariats articulant des fonds publics de coopération et des fonds privés de placement (RODRIGUEZ, SANTISO, 2007). KFW, l'institution financière allemande d'origine publique en charge de la coopération, représenterait de façon directe et indirecte un quart environ de ces interventions.

Cette évolution oblige à ne plus considérer le statut juridique d'une institution comme un élément discriminant essentiel de son degré de contribution à la solidarité (MORVANT-ROUX, SERVET, SOULAMA, 2009). De même, peu de spécialistes

2 - La commercialisation peut ici être définie par un double mouvement : d'une part le fait que les organisations deviennent objet de placements à but lucratif et d'autre part que, dans leurs relations avec les clients, la couverture de l'ensemble de coûts soit recherchée sans subvention (il s'agit plus souvent d'un objectif que d'une réalité). Ces deux mouvements sont liés.

3 - YUNUS, (2007) réunit sous cette appellation, d'une part, des placements à but non lucratif et, d'autre part, l'auto-organisation des populations pauvres pour la production et la commercialisation de biens et services dont elles sont les principaux clients.

aujourd'hui souscriraient à l'affirmation de Milton FRIEDMAN (1970) selon laquelle la responsabilité sociale d'une entreprise est uniquement de réaliser des profits pour ses actionnaires, même si comme l'affirme M. YUNUS quand des objectifs sociaux ou environnementaux sont associés à un objectif lucratif, la pression au retour sur placement financier l'emporte généralement sur les premiers, qui sont subsumés par la recherche de plus values.

Pour comprendre la responsabilité sociale en microfinance, nous précisons dans un premier temps les termes du débat et nous présenterons les risques que le flou d'une définition extensive fait peser sur le secteur. Pour éviter toute confusion, soulignons que cette contribution n'a pour objet ni l'analyse des performances socio-économiques des institutions, ni celle de leurs performances financières, ni celle des techniques permettant de mesurer les unes et les autres. Le but est d'analyser la formation de l'apparent paradoxe qui, par une focalisation d'un grand nombre d'acteurs sur « la lutte contre la pauvreté », a réduit à une position subalterne les indicateurs de réponses adéquates aux besoins financiers, voire qui les a largement occultés, en particulier dans la médiatisation du micro-crédit. Les critiques formulées, quant à la contribution effective de la microfinance à une diminution du niveau de pauvreté des clients ⁴ et l'imprécision dans la grande majorité des institutions de microfinance entourant l'évaluation de cet impact, ont introduit des doutes parmi les bailleurs de fonds (HARFORD, 2008). Simultanément, les avantages que l'essor de ces indicateurs peuvent apporter aux institutions en terme d'attraction de ressources ont changé la donne.

Sur cette base générale, nous définissons la responsabilité propre au secteur microfinancier, comme sa contribution à l'inclusion financière. Celle-ci doit être entendue comme offre de services financiers répondant effectivement et efficacement aux besoins des différentes catégories de la population, à un coût devant rester compatible avec leurs capacités de le couvrir. Ceci doit permettre de clarifier ce que pourrait ou devrait être, à un niveau micro mais aussi à un niveau macro, la position des différents types d'acteurs dans leur contribution respective à cette meilleure et plus étendue inclusion financière de l'ensemble des populations.

I – LES TERMES DU DÉBAT

Les appels à l'engagement citoyen des entreprises apparaissent comme une extension à l'ensemble des acteurs de ce qui a pu initialement être souvent cantonné à certains effets environnementaux des productions et des usages des produits vendus. Aujourd'hui, l'impact que les acteurs publics et privés attribuent généralement et généreusement aux interventions des organisations microfinancières se situe dans des domaines variés, d'où des effets multiples voire contradictoires.

⁴ - Un reportage télévisé a été réalisé sur les lieux mêmes des premiers prêts de M. YUNUS et a mis en avant le surendettement provoqué par les prêts de la Grameen Bank comme facteur de pauvreté : (<http://www.france24.com/fr/20080324-le-magazine-laction-humanitaire-humanitaire?q=node/1078209>).

S'il est vrai qu'en offrant les services financiers dont les populations ont besoin, une institution peut prétendre produire des plus values financières et des valeurs sociales et environnementales, il serait erroné de penser que toutes les institutions de microfinance peuvent en tout lieu et en tout temps être capables de les produire sans contradictions, et par conséquent sans opérer des choix privilégiant telle dimension plutôt que telle autre. Ces valeurs et ces plus-values peuvent se révéler complémentaires ou elles peuvent entrer en opposition, de façon simultanée ou pour des échéances différentes. Les plus values financières d'un côté et les valeurs sociales et environnementales de l'autre se situent rarement dans une même dimension temporelle. Les premières sont en général recherchées à court terme alors que les secondes se manifesteront à une échéance très souvent plus lointaines.

En contribuant à la production de valeurs dites « sociales » ou environnementales, reconnues comme positives pour un développement socialement durable et soutenable, une entreprise peut afficher un engagement citoyen. D'une certaine façon cet engagement, la participation à un développement écologiquement soutenable et socialement durable ⁵, les différents visages de cette *corporate responsibility* ⁶, renouent avec des traditions philanthropiques et l'ancienne charité des chefs d'entreprise. Toutefois, une différence importante provient du fait que la philanthropie se réalisait par la distribution ou l'affectation d'une fraction des bénéfices réalisés selon un mécanisme redistributif privé.

L'éthique ou une idéologie peut commander la recherche de tel ou tel type de performances : le choix pourra se faire dans un des champs du social ou de l'environnement, dans les relations de travail ou la gouvernance internes à une organisation, dans les effets sur les clients ou plus généralement sur les communautés locales, etc. L'éthique est basée, d'une part, sur des normes morales et, d'autre part, sur une cohérence entre les fins poursuivies aux niveaux locaux et globaux et les moyens employés pour les atteindre. De nouvelles cotations en termes de performances sociales, environnementales, de partage ou de comportement éthique (les quatre pouvant se croiser et faire l'objet d'index synthétiques) sont susceptibles d'attirer certains investisseurs. Fort opportunément, il existe un marché aussi pour ce type de placements et certains acteurs développent ce type nouveau de produits et de cotation ⁷. De même, les entreprises sont soumises à des cotations et à des images médiatiques positives ou négatives qui influencent certains clients et favorisent ou non l'embauche de nouveaux

5 - Outre les normes produites par les organisations telles que le BIT ou l'OCDE, il existe aussi des standards pour l'environnement (ISO 140001) et pour les droits de la personne humaine notamment en matière de conditions de travail (SA 8000) à l'initiative du *Council on Economic Priorities*. Lors d'une réunion tenue à Bangkok en septembre 2005, ISO (*International Organization for Standardization*) avec l'appui de *Swedish Standards Institute* (SIS) et de la *Brazilian Association of Technical Standards* (ABNT) a tracé les grandes lignes de la norme de la *social responsibility* ISO 26000. Celles-ci semblent se limiter à des normes de l'Organisation internationale du travail.

6 - YUNUS (2007) fait la proposition d'un *social business*, à travers des entreprises organisées comme les entreprises à but lucratif et compétitives sur les marchés, mais dont l'objectif serait uniquement la création de valeurs sociales (et environnementales) sans production de plus values financières pour les actionnaires. Cette absence de recherche de profit au bénéfice des actionnaires propriétaires distinguerait donc le *social business* de la *corporate responsibility*.

7 - YUNUS (2007) propose la création d'une bourse afin de permettre les placements du *social business* et la cotation de ce type d'entreprises.

salariés. De nombreux soutiens à la microfinance sont fondés sur des démarches de ce type.

Mais répondre à une responsabilité sociale particulière, déterminée par le secteur d'activités dans lequel intervient une institution, est différent de médiatiser une image positive d'une entreprise à travers ses engagements dits « citoyens » ou de satisfaire les besoins d'investisseurs voulant placer leurs fonds d'une façon qualifiée d'éthique, de solidaire, etc. Il convient donc de distinguer⁸ très nettement la responsabilité sociale tant de l'éthique que de la responsabilité citoyenne ou sociétale à finalité très générale et n'ayant aucun rapport direct avec son activité.

Par responsabilité sociale, nous faisons référence aux conséquences des choix opérés par une institution dans son champ spécifique d'intervention, autrement dit, ce qui de fait constitue son corps de métier ; en l'occurrence, pour ce qui est de la microfinance, il s'agit du processus d'inclusion financière. La responsabilité sociale des acteurs de la microfinance ne doit, par conséquent, pas être confondu avec la prise en compte des conséquences supposées (plus que systématiquement et rigoureusement évaluées au-delà des clients et des usagers) des actions menées sur le revenu moyen des populations et les capacités politiques et sociales qu'elles leur donneraient. Toutefois, une institution privée, qui inscrit son action dans cette perspective, peut contribuer aussi, aux côtés des institutions publiques, au bien commun et à l'intérêt général en produisant des valeurs sociales ou environnementales (SALMON, 2006). Mais il conviendrait que les effets ou l'impact de cette intervention soient clairement identifiés et prouvés. J. MORDUCH, un des spécialistes parmi les plus connus du domaine, laisse planer un fort doute sur cette contribution effective et forte de la microfinance aux changements annoncés⁹.

Une première façon d'interpréter la responsabilité sociale des entreprises est de la penser comme un coût à couvrir et une perte à subir. Une deuxième approche la considère comme un risque à assumer dans le cadre d'une bonne gestion à long terme. Situer le champ de responsabilité sociale pour une entreprise dans son corps de métier peut aussi permettre d'anticiper le risque d'éventuelles poursuites devant des tribunaux, ou simplement des campagnes de dénigrement devant l'opinion publique, par des organisations de la société civile, des communautés locales, des groupes d'activistes, des gouvernements étrangers, etc., quand une activité se révèle en un lieu donné affecter une fraction d'une population à la suite d'une crise sectorielle ou de la détérioration de l'environnement physique ou culturel. Si en matière financière, ce risque peut paraître beaucoup plus limité que dans d'autres, il constitue un cadre général d'expansion des actions de responsabilité sociale par l'ensemble des entreprises. La troisième approche considère la responsabilité sociale comme un investissement par l'image positive de l'entreprise, ainsi renforcée ou créée. Les deux premières interprétations sont celles d'un risque à couvrir et consistent en une attitude

8 - Cette approche recouvre en partie la distinction établie par Max WEBER (1919) entre l'éthique de conviction qui met en avant des principes moraux guidant l'action et l'éthique de responsabilité qui prend en compte les conséquences des décisions prises.

9 - Voir le message de J. MORDUCH [2007] in DALEY-HARRIS (2007) p. 20.

défensive. La troisième approche, par contre, est positive, nous serions même tentés de dire offensive. Elle fait de la responsabilité sociale une opportunité.

II – LA RESPONSABILITÉ SOCIALE PROPRE AU SECTEUR MICROFINANCIER

La responsabilité sociale intrinsèque d'une institution ayant pour fonction la production et la diffusion de services financiers est de répondre à ce besoin des populations, de le faire sans discrimination et selon des méthodes qui n'accroissent pas la pauvreté. Il s'agit d'une logique quasi paretienne appliquée non seulement aux individus mais aussi aux unités productives et aux groupes sociaux. Les institutions financières, dont les banques, ont une responsabilité centrale pour cette inclusion financière du fait même de leurs activités dans le secteur financier et du risque systémique d'accroissement de l'exclusion que leurs activités peuvent engendrer. On peut ainsi comprendre aux États-Unis la réglementation *Community Reinvestment Act* ou en Inde les contraintes imposées aux banques commerciales et compagnies d'assurance en termes de proportion des clientèles dites « défavorisées ».

L'inclusion financière est généralement définie par l'usage des seuls services bancaires. Cette définition restrictive laisse de côté l'ensemble des services financiers apportés par des pratiques dites « informelles » (SERVET, 2006, p. 157). Il convient ici de remarquer que ces prestations ne sont pas à même de compenser un manque d'accès formel. On peut observer une complémentarité et non une concurrence et substitution entre les différents types de prestations dites « formelles », « semi-formelles » et « informelles ». De fait, la plupart du temps et pour autant qu'elles le peuvent, les populations usent de stratégies qui articulent microcrédit et pratiques informelles¹⁰. Ceci peut conduire à un fort surendettement, et non à son allègement. De la même façon, on constate que dans des pays comme l'Inde la densité des institutions de microfinance est d'autant plus forte localement que la densité bancaire est elle-même élevée (FOUILLET, 2007).

L'inclusion bancaire varie selon les pays de 1 % à presque 100 % des ménages (HONOHAN, 2006 ; MORVANT-ROUX, SERVET, 2007). Elle connaît de fortes disparités entre les continents, tout comme elle varie entre régions et localités. En Amérique latine, les taux nationaux oscillent entre 5 % au Nicaragua et 60 % au Chili, en étant le plus souvent compris entre 25 % et 40 %. En Afrique, ces taux d'inclusion se situent généralement au-dessous de la barre des 20 %, notamment pour l'Afrique de l'Est. En Asie du Sud, le Pakistan et le Bhoutan présentent respectivement des taux de 12 et de 16 % alors que l'Inde et la Chine ont des taux supérieurs à 40 %. Ainsi, dans la plupart des pays dits « en développement », des populations à revenus moyens, qui ne peuvent pas de ce fait être qualifiées de « pauvres » et surtout pas de « très pauvres », n'ont pas accès aux services financiers de base (MORVANT-ROUX, SERVET, 2007). La limitation dans l'accès n'est pas seulement la conséquence de restrictions légales et de barrières réglementaires ou de

10 - Voir en ce sens les exemples relevés dans le Mexique rural par MORVANT-ROUX (2006), au Sénégal par PERRY (2002) et en Thaïlande par COLEMAN (1999).

l'absence physique d'institutions dans certains lieux. Il naît aussi d'un degré d'analphabétisme financier élevé pouvant rendre quasi impossible l'usage de services financiers inadaptés (GLOUKOVIEZOFF, 2006).

Les institutions doivent agir de telle sorte que leurs activités n'aient pas par ailleurs pour effet secondaire, en dotant les uns, de détériorer les conditions de vie et de survie des autres, par exemple en favorisant des situations de surendettement¹¹. Si pour une organisation offrant des services financiers, il apparaît comme étant de sa responsabilité spécifique de fournir des services financiers adaptés à la culture financière et aux besoins de ses clients ou de ses usagers, ce rôle fondamental (en tant qu'institution financière), lié à son corps de métier, a le plus souvent, jusqu'à une période toute récente, été présenté de façon étonnante comme second par rapport à la fonction, supposée non seulement primordiale mais aussi toujours efficace et positive, de diminution de la pauvreté. Ce positionnement tenait en grande partie à leur statut premier d'organisation non gouvernementale, venant suppléer la déficience des interventions publiques directes et fonctionnant comme une action de l'État par subsidiarité. Ce rôle non financier d'un service financier a, de plus, été pensé lui-même comme une preuve indiscutée de solidarité. La commercialisation et la spécialisation croissantes des services de microfinance ont changé les fonctions des institutions.

Soulignons ici que parmi l'ensemble des indicateurs adoptés sous l'appellation Objectifs du millénaire pour le développement ne figure aucun indicateur synthétique d'accès et d'usage¹² des services financiers. Pas d'indicateurs d'inclusion financière non plus parmi les critères de développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement, et de façon plus surprenante encore dans les *Rapports sur le développement dans le Monde* de la Banque mondiale. Pourtant les indicateurs proposés par les diverses organisations multilatérales occupant le champ du développement sont diversifiés et ils dépassent le domaine strictement économique. Peuvent s'y trouver des références à la santé, à l'éducation, à l'environnement, à la participation des femmes à la vie collective et aux conditions de logement¹³. Ces indicateurs apparaissent avant tout comme des capacités à rendre les humains plus productifs dans un processus accéléré de privatisation et de marchandisation des activités humaines (SERVET, 2007a). Or celui-ci induit une extension et un approfondissement de la financiarisation des sociétés. Cet oubli de la dimension financière parmi les indicateurs retenus pour mesurer le développement humain contraste avec la médiatisation de plus en plus forte du microcrédit depuis le premier sommet du microcrédit en 1997 jusqu'à l'attribution du prix Nobel de la paix à Muhammad YUNUS et à la Grameen Bank en 2006.

Comment, dans un contexte d'exclusion financière formelle massive à l'échelle de la planète, interpréter cette négligence vis-à-vis des capacités d'agir

11 - Il est surprenant de voir des études d'impact sur le revenu du microcrédit raisonner en terme de revenu moyen au sein de la clientèle d'une institution sans s'interroger sur les disparités éventuellement accrues au sein de la population locale et sur la marginalisation accrue que le microcrédit peut engendrer pour certaines fractions de la population.

12 - Cette définition avancée dans les *Rapports Exclusion et liens financiers* (Paris, Economica) est développée par GLOUKOVIEZOFF (2008).

13 - Voir les cibles et objectifs dans http://millenniumindicators.un.org/unsd/mifre/mi_goals.asp.

dans le domaine financier alors que de ce fait la communauté internationale est peu incitée à intervenir pour étendre l'inclusion financière ? Bien que la financiarisation dans toutes les sociétés contemporaines, y compris pour des populations aux revenus peu élevés, s'étend et s'intensifie, l'accès aux services financiers n'est pas (encore) communément appréhendé comme un droit humain fondamental et l'usage des instruments monétaires et financiers n'est pas pensé comme un des éléments d'identité des groupes et des personnes¹⁴. Pourtant, la capacité de faire face aux risques de l'existence, de saisir des opportunités pour jouir d'un revenu meilleur et de gérer dans le temps ressources et dépenses passe de plus en plus par l'usage d'instruments financiers. L'accès à des services financiers est fondamental pour exister dans les sociétés contemporaines, et tout simplement pour vivre au quotidien (SERVET 2006, MORVANT-ROUX, SERVET, 2007).

Les services financiers sont appréhendés comme des moyens d'action, et non en eux-mêmes comme des besoins et des éléments d'identité des personnes et des groupes ; ils sont pensés comme un vecteur mais pas comme un objectif en soi. Le microcrédit, de très loin le plus médiatisé des services microfinanciers, est communément compris comme un outil permettant de favoriser l'émergence d'activités génératrices de revenu. Or, au Sud, il est exceptionnel que le microcrédit finance de nouvelles entreprises et que les effets multiplicateurs de revenu des microcrédits soient clairement identifiés et surtout quantifiés avec une grande précision. L'accès à une gamme plus ou moins étendue de services financiers n'est en conséquence pas pensé comme étant un besoin primordial. Ce positionnement de la microfinance comme moyen économique d'action et non pour ce qu'elle est dans les pays à faible revenu par tête (une nécessité pour gérer dans le temps ressources et flux de dépenses vitales et sociales) fait que la réflexion sur la responsabilité sociale des différents acteurs de la société pour une inclusion financière généralisée, et par conséquent sur les engagements politiques que celle-ci suppose, est plus exceptionnelle que celle menée pour d'autres besoins, comme l'alimentation, l'accès à l'eau, la santé, l'éducation, le logement et l'environnement ; ces besoins sont jugés en eux-mêmes fondamentaux pour la survie des humains dans une société voulue comme démocratique (en l'étendant à une représentation politique équitable, y compris en terme de genre).

L'usage croissant de l'expression « inclusion financière » plutôt que du terme « microfinance » ou de « *finance sociale* [*social finance*] » encourage une réflexion portant sur la responsabilité dans l'offre de services microfinanciers. Un tournant est en train de s'opérer au sein des travaux menés. Une approche en termes d'accès aux services financiers (indépendamment d'un lien immédiat avec la pauvreté) est en train d'émerger. Un récent rapport de la Banque mondiale *Finance for all* en constitue un élément fort (DEMIRGÜÇ-KUNT, BECK, HONOHAN, 2007)¹⁵. Le degré et les conditions d'accès aux services financiers faisaient partie des indicateurs reconnus comme performances sociales, mais sans leur accorder jusqu'ici une position privilégiée.

14 - Sur cette approche des relations monétaires et financières, voir AGLIETTA, ORLEAN (1998) et THÉRET (2008).

15 - Voir sa lecture par SERVET (2009).

III – LES RISQUES D’UN AMALGAME ENTRE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET RESPONSABILITÉ SOCIALE PARTICULIÈRE D’UNE INSTITUTION

Comme pour toute action d’une institution, la liste des acteurs impliqués à des degrés divers dans le champ de la microfinance est très étendue. Citons quelques-unes des parties prenantes. Elles se situent à des niveaux territoriaux et des échelons institutionnels différents. Ce sont : les organisations internationales, nationales et locales de développement et des pouvoirs publics et collectivités locales, pour ce qui est des financements publics et de ceux qui fixent le cadre légal et réglementaire de fonctionnement de ces institutions ; des bailleurs de fonds, des actionnaires ou des coopérateurs, des organisations non gouvernementales, qui sont fort actives dans le secteur, leurs employés, etc. Ceux qui subissent ou bénéficient au premier degré ou indirectement des effets de la microfinance sont dans des positions variées et entretiennent avec les organisations de ce secteur nouveau de la finance des rapports divers. En particulier, les conséquences d’une intervention en microfinance n’affectent de manière positive ou négative pas seulement les clients ou usagers mais, au delà, de façon indirecte l’ensemble des populations locales, du fait des effets pouvant être positifs mais aussi négatifs pour les habitants des quartiers, des bourgades et des villages, niveaux auxquels les services microfinanciers¹⁶ sont diffusés. La question de la responsabilité sociale ne doit pas interpeller seulement des institutions et acteurs, aux statuts et niveaux d’intervention divers, qui procurent les fonds et proposent des services financiers aux populations. Cette question implique aussi leurs sous traitants techniques (experts et évaluateurs) et... des chercheurs (WAMPFLER, GUÉRIN, SERVET, 2006). Nous nous trouvons ainsi au cœur d’un débat impliquant les institutions financières et l’ensemble des acteurs de la chaîne de production et de prestation de services microfinanciers : se posent en effet tant la question des capacités d’accès et d’usage de populations actuellement en situation d’exclusion ou de marginalisation financière que celle des conditions de production et de fourniture de ces services. Ils peuvent se faire pour le gain exclusif de leurs pourvoyeurs et mettre en cause un développement socialement durable des sociétés. Prenons l’exemple de la téléphonie mobile comme support technique de services financiers (OCDE, 2002). Le Rwanda, l’Ouganda, le Kenya, le Cameroun, l’Afrique du Sud, la Tanzanie, le Bangladesh, l’Inde, les Philippines, l’Indonésie connaissent une diffusion rapide de cette innovation grâce à des

16 - Les techniques d’analyse varient fortement. Il est possible d’observer ces effets et impact à un niveau micro, méso ou macro et selon une échelle elle-même micro, méso ou macro (définie par ses méthodes d’observations, par une analogie avec l’échelle des cartes qui pour représenter un même espace peut varier). Pour une approche à niveau méso voir DOLIGEZ (2002). Le niveau va du quartier ou village, au pays voire plus en passant par le canton, le district, etc. La collecte de récits d’activité (que ce soit celle d’un paysan ou d’un grand banquier vivant à l’international) se situent à micro-échelle, de même que les études dans un village prenant en compte tous les revenus de tous les ménages, ou l’analyse détaillée du point de vue institutionnel d’une centrale d’information sur les risques clients. Le tableau d’une comptabilité sociale, s’il s’agit d’un inventaire exhaustif de tout ce qui circule dans un espace donné, est à micro-échelle. Par contre si l’on établit ce tableau à double entrée par des sondages d’une partie de la population, il s’agit généralement d’une étude à méso échelle. Le plus souvent, quand il se situe au niveau d’un État, les économistes utilisent des techniques à macro échelle (sauf si est réalisé un recensement exhaustif de tel ou tel type d’activités). Selon les disciplines, sont privilégiées plus les techniques à micro échelle, à méso échelle ou à macro échelle.

téléphones portables vendus 45 dollars par Nokia, 25 dollars par Vodafone et même en Inde 20 dollars par Spice Limited. Ce qui peut apparaître comme une intervention positive, diminuant les coûts de diffusion du service financier et accroissant la rapidité du transfert pour le prestataire, peut être négatif et même fortement négatif quand un service gratuit (le paiement ou le versement) devient payant. Ceci peut être une opportunité de gains¹⁷ pour des couches sociales juste au-dessus de la ligne de la pauvreté ; mais ceci peut du même coup accroître de façon considérable les inégalités au niveau des quartiers et des villages, en termes de revenus et de capacités, compte tenu du nombre limité de possesseurs de téléphones portables¹⁸.

Il n'existe pas d'intervenants dans le champ des prestations microfinancières qui par leurs statuts seraient de bons acteurs et d'autres (par exemple les intermédiaires financiers ou telle catégorie d'entre eux comme les banques commerciales) qui seraient néfastes ou corrompeurs des bonnes intentions. Tout comme, en soi, le microcrédit n'est pas une bonne ou une mauvaise forme d'intervention. Il s'agit d'une technique de financement qui, employée dans des contextes particuliers et à destination de publics spécifiques, peut améliorer ou au contraire fragiliser et même affaiblir (et parfois de façon considérable) la situation de telle ou telle catégorie de la population (FERNANDO, 2006 ; KHOLIQUZZAMAN, 2007). Telle ou telle forme d'intervention par la microfinance peut se révéler, selon le contexte, positive, neutre ou néfaste pour telle ou telle fraction de la population et peut favoriser ou, au contraire, freiner (voire s'opposer à) une dynamique de croissance des activités à une échelle macro économique. Une clarification du rôle effectif des diverses parties prenantes d'une opération financière, nonobstant leurs statuts, se révèle donc nécessaire.

Pour penser la responsabilité sociale en microfinance, il est indispensable d'explicitier l'activité des divers producteurs de services microfinanciers et acteurs du secteur, en tenant compte de leurs capacités institutionnelles propres et du projet que publiquement ils portent et que leurs statuts peuvent leur donner. Il convient de confronter les finalités affichées par les institutions, le processus de production des services et les effets exacts de ces interventions. Confondre le statut des acteurs avec leur rôle effectif est courant. Certains acteurs viennent des organisations privées à but non lucratif ; d'autres du secteur public, local, national ou de coopérations bilatérales ou multilatérales, appliquant des programmes administrés ; d'autres enfin, de la finance à but lucratif. Cette dernière peut elle-même, nous l'avons vu, se doter d'objectifs complémentaires de production de valeurs sociales afin de satisfaire les demandes de certaines sections de la société, qu'il s'agisse d'investisseurs particuliers ou de fondations ou directement d'entreprises pour lesquelles le soutien au secteur vise à apporter une image positive grâce à des filiales ou des *joint ventures* du *social business*.

17 - On peut remarquer que parmi les dix clientes de la Grameen Bank qui ont accompagné M. YUNUS pour la remise du prix Nobel, quatre exerçaient cette activité.

18 - Si le taux de possession de téléphones portables est de 123 % en Afrique du Sud, de 60 % aux Philippines et de 42 % en Indonésie, proportion qui peuvent être considérées comme très faibles si l'on tient compte de certaines concentrations géographiques, elle l'est plus encore avec 24 % en Inde, 22 % au Bangladesh et au Cameroun, 28 % au Kenya, 24 % en Tanzanie, 9 % en Ouganda et 5 % au Rwanda.

Les différents acteurs peuvent agir de concert et en complémentarité ou par subsidiarité. Ceci rend simpliste sur le terrain l'opposition classique entre public et privé, rentabilité et solidarité, ou État et marché. Le fait d'avoir et de mettre en avant tel ou tel statut (par exemple à but non lucratif) ne garantit pas que les pratiques puissent être qualifiées de solidaires (MORVANT-ROUX, SERVET, SOULAMA, 2009). Ou bien le fait d'avoir un statut commercial est tout à fait compatible avec la captation de subventions publiques et d'aides privées couvrant des déficits massifs ; un statut à but lucratif peut recouvrir de réelles pratiques solidaires¹⁹. Il existe en microfinance un large métissage des interventions. Ce secteur de la finance est loin d'être stabilisé, ni pour ce qui est des rôles, ni pour ce qui est des positions des différents types d'acteurs.

Nous avons rappelé l'erreur courante d'assimiler lutte contre la pauvreté et lutte pour une inclusion financière la plus large possible. Cette confusion traverse encore nombre de débats en microfinance. Dans le contexte nouveau d'une commercialisation de plus en plus prégnante des services de microfinance, son rejet est essentiel pour distinguer nettement la responsabilité sociale des performances sociales d'une institution. La responsabilité spécifique des institutions financières est déterminée par la croissance de la financiarisation contemporaine et l'évolution de ses formes. Ses particularités tiennent aux conséquences de cette financiarisation sur les comportements des groupes et des personnes, sur les capacités et les incapacités que cette financiarisation au quotidien engendre. Par des stratégies d'adossement par exemple, les banques commerciales peuvent appuyer le développement des services financiers de proximité.

Il paraît aventureux que ces institutions dépassent ce rôle dans l'inclusion financière par un engagement citoyen n'ayant aucun lien direct avec la prestation de services financiers. Ce franchissement des frontières du champ d'intervention que détermine son type d'activité n'est pas le fait des seuls établissements financiers, loin s'en faut²⁰. Aujourd'hui, il est de plus en plus courant que les grandes entreprises se dotent de fondations ou de services (qui peuvent être liés à ceux de la communication) pour investir le champ désigné par elles comme relevant de ce qu'elles qualifient de responsabilité « citoyenne » ou « sociale » en la confondant avec une responsabilité sociétale. La microfinance bénéficie ainsi des apports d'entreprises étrangères à la production et à la diffusion de services financiers. Citons pêle mêle parmi les firmes affichant leur soutien à des projets de microcrédit : un groupe de distribution comme Carrefour²¹, Accor Hôtels, la marque italienne Benetton, Lafarge (un cimentier), des groupes agro-alimentaires comme Nestlé et Danone, ou la firme automobile Ford. Les pays

19 - C'est le cas de Cerudeb en Ouganda qui, fondé par des personnes proches de la théologie de la libération, a renoncé à prendre une forme coopérative pour ne pas être soumis à un contrôle étroit de l'État (SERVET, 2006).

20 - Cette critique est argumentée dans SERVET (2007b).

21 - Une intervention en microfinance peut prendre sens pour une société de distribution si le soutien est spécifique aux quartiers où les hypermarchés sont installés, par exemple pour favoriser l'essor de petits fournisseurs de services à proximité ou pour encourager une évolution professionnelle de certains salariés qui deviennent ainsi micro-entrepreneurs. La responsabilité sociale d'hypermarchés peut être tout à fait justifiée et efficace dans le champ du commerce équitable, de la santé publique ou de l'environnement par exemple. De même, on comprend qu'un groupe d'assurance automobile puisse encourager ses clients à ne pas utiliser leur véhicule en subventionnant leur abonnement aux transports en commun.

connaissent une tradition et une importance des contributions privées charitables très variables. Dans un grand nombre de cas, ce sont des incitations fiscales (taxation des revenus ou des transferts par héritage) qui favorisent cette mobilisation de ressources. Toutefois, ces interventions, *a priori* généreuses, portent en elles un germe très dangereux d'incohérence forte des interventions, du fait de la décentralisation totale des décisions qu'elles supposent²². Ces soutiens privés à telle ou telle action supposée bénéfique s'accompagnent du rejet d'un contrôle démocratique des ressources ainsi affectées. De grandes entreprises se mobilisent contre les prélèvements fiscaux et sociaux, notamment par des *lobbies* actifs à Washington et à Bruxelles, et se structurent, notamment par le jeu de filiales. Ils compriment de façon très forte leurs coûts de main d'œuvre, externalisent des activités et simultanément affectent une partie croissante de leurs profits dans des opérations qui échappent plus ou moins largement au contrôle de la puissance publique définie par ses institutions démocratiques représentatives. Dans ces nouvelles formes de placement social dont bénéficient des projets de microfinance, le plus étonnant sans doute, est, nous l'avons souligné, que les bénéficiaires de cette charité nouvelle peuvent n'avoir aucun lien direct avec les champs d'activité de ces sociétés.

Le risque de confier le financement du développement à des ressources privées (COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT, 2003, SWISS AGENCY FOR DEVELOPMENT AND COOPERATION (SDC), 2005) ayant pour origine la compassion, la charité voire la construction d'une image positive est que ce ne soient pas les affectations les plus utiles et les plus urgentes qui soient réalisées, mais les plus médiatisées et les plus médiatisables car fondées sur un principe d'empathie. En comptant sur la sympathie du public, il y a risque d'un retournement des opinions et que la pérennité de ces financements d'origine extérieure ne soit pas assurée, en particulier si la préférence nationale, comme dans le cas des États-Unis, beaucoup plus qu'en Europe occidentale, paraît élevée. Si ces contributions volontaires ne s'ajoutent pas aux actions publiques mais tendent à s'y substituer, un risque fort est que ces champs d'action ne répondent pas aux besoins les plus urgents et les plus massifs des populations, notamment des plus démunies et des plus exclues ou des plus marginalisées. L'information sur les problèmes et les besoins des populations peut se révéler très partielle. L'exemple de l'afflux de fonds immédiatement après la vague du Tsunami en Asie du Sud illustre parfaitement les limites et les dérives de la charité privée.

À défaut de cotation éthique et d'évaluation de la responsabilité sociale effective des entreprises et organisations bénéficiant des placements de ces fondations et, sans la mise en place d'une institution régulatrice évaluant l'impact de leurs actions quand les dotations cessent d'être marginales pour devenir substantielles pour le fonctionnement des institutions ainsi soutenues, cet apport pour le financement du développement doit être considéré comme un pis-aller dangereux. La transparence de la gestion de ces structures est mise en cause, ainsi que les modes de prise de décision dans l'affectation des ressources et les collusions

22 - Adam SMITH (1776) lui-même dans le livre V de la *Richesse des Nations* critique cette privatisation de la gestion de la société en s'appuyant sur l'exemple de la compagnie des Indes et sur la comparaison du mode de gestion des esclaves aux Antilles françaises et anglaises. Ceci illustre la distinction fondamentale à reconnaître entre néo-libéralisme et libéralisme.

d'intérêt avec de grandes entreprises dans lesquelles ces fondations placent leurs fonds, afin de dégager les ressources nécessaires à leurs activités. Ces interventions exogènes contribuent à miner les fondements historiques de la démocratie ou, là où elle n'a pas émergé, à l'empêcher alors que la nécessité de sa promotion est proclamée.

Le marché n'a pas enfanté la démocratie. Une de ses bases historiques et fonctionnelles essentielles est la fiscalité, c'est-à-dire le vote de la charge des impôts. Les impôts sont la condition à divers échelons et niveaux tout à la fois des dépenses collectives et de débats publics pour la répartition de ces charges et investissements. Bien évidemment, ces contributions supposent des revenus privés, mais les modalités d'obtention peuvent être variables. Dans les interventions contemporaines, il est possible d'établir un parallèle avec le XIX^e siècle et la place de la charité privée en Europe. La différence est qu'il s'agissait, à l'époque, de parer aux carences d'un État social encore inexistant. Son but actuel est de s'y substituer et d'échapper à tout contrôle de représentants démocratiquement choisis par les suffrages des populations. Ce ne sont pas, ou plus, des assemblées élues et des gouvernements démocratiques, ou des bureaucrates, qui décident de l'affectation des ressources, mais ceux ayant les ressources pour le faire. L'appui par des institutions privées à des initiatives et participations citoyennes et, le dépassement par des entreprises privées du champ de leur responsabilité sociale particulière (déterminé par leur secteur propre d'activité) font partie des bonnes intentions pour répondre aux carences et dysfonctionnements de nombreux États et de la démocratie représentative²³. Mais, cette implication risque de devenir pire que le mal dénoncé, d'une part, en minant les fondements toujours fragiles de la démocratie ou en empêchant son essor et, d'autre part, en promouvant des modes de développement dépourvus de cohérence collective et soumis à un petit nombre de puissants groupes d'intérêt constituant alors une nouvelle ploutocratie (*Annuaire suisse de politique de développement*, 2007). De ce point de vue, la *corporate responsibility*, comme le *social business*, en charge de bien gérer les placements qui blanchissent les mauvaises consciences et dont les moyens d'agir sont procurés par l'extraordinaire explosion des inégalités économiques et financières depuis le dernier quart du XX^e siècle, présentent plus de risques pour un fonctionnement démocratique des sociétés en général et pour la microfinance en particulier, que sa commercialisation trop souvent devenue le bouc émissaire de supposées déviances. Une réflexion renouvelée sur la responsabilité sociale spécifique des différents types d'acteurs et sa distinction de la responsabilité citoyenne doivent permettre de mieux comprendre les potentialités et les contraintes propres de la responsabilité sociale. Ceci peut contribuer à accroître son efficacité, tout en reconnaissant les limites de l'action de chacun dont le domaine de compétences doit être étroitement circonscrit par son champ particulier effectif d'activités.

23 - Une alternative à l'aide ciblée peut être l'aide budgétaire directe. Voir *Annuaire suisse de politique de développement*, 2007.

BIBLIOGRAPHIE

- AGLIETTA M., ORLÉAN A. (dir.), 1998, *La monnaie souveraine*, Paris, Odile Jacob.
- Annuaire suisse de politique de développement*, 2007, Genève, IUED, vol. 26, n° 2, 260 p.
- AUDRAN J., 2008, *Microfinance, Inclusion financière et création de valeur sociale. Au-delà des bonnes intentions, la gestion de la performance sociale dans les véhicules d'investissement en microfinance*, Mémoire Master IHEID.
- BALKENHOL B. (dir.), 2007, *Microfinance and Public Policy, Outreach, Performance and Efficiency*, Palgrave-Macmillan/ILO.
- BAUMANN E., SERVET J.-M. (dir.), 2007, *Risques et Microfinance, Autrepart*, n° 44, Paris, Armand Colin.
- COMITÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT, 2003, *Fondations philanthropiques et coopération au développement*, Dossiers du CAD 2003, volume 4 n° 3, Paris, OCDE.
- DALEY-HARRIS S. (dir.), 2007, *État de la campagne du Sommet du Microcrédit, Rapport 2007*, Microcredit Summit Campaign.
- DEMIRGÜÇ-KUNT A., BECK T., HONOHAN P. (dir.), 2007, *Finance for All? Policies and Pitfalls in Expanding Access*, Washington, D. C., BIRD, 249 p.
- DICHTER T., 2006, « Foreign Aid Policy: Old Wine in New Bottles », *Foreign Service Journal*, June, p. 28-34.
- DOLIGEZ F., 2002, *Innovations financières, financement du développement et dynamiques rurales. Études comparées au Bénin, en Guinée et au Nicaragua*, Thèse Sciences économiques, Université Paris X-Nanterre.
- EUROPEAN MICROFINANCE PLATFORM, 2008, *Dialogue européen n° 1, Le rôle des investisseurs dans la promotion des performances sociales en microfinance*, 121 p.
- EVERS J. (dir.), 1998, *The Social Responsibility of Credit Institutions in the EU*, Baden-Baden, Verlagsgesellschaft, 448 p.
- FERNANDO J. L. (dir.), 2006, *Microfinance. Perils and Prospects*, London, Routledge.
- FOUILLET C., 2007, *L'analyse spatiale du financement de l'agriculture et de la microfinance : le cas de l'Inde*, Paris, Rapport FARM.
- FRIEDMAN M., 1970, « The Social Responsibility of Business is to Increase its Profits », *The New Times Magazine*, Sept. 13.
- GLOUKOVIEZOFF G., 2006, « From financial exclusion to overindebtedness: the paradox of difficulties of people on low income? » in ANDERLONI L., BRAGA M. D., CARLUCCIO E. M. (eds), *New frontiers in banking services*, Springer. pp. 191-212.
- GLOUKOVIEZOFF G., 2008, *De l'exclusion à l'inclusion bancaire des particuliers en France*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Lumière, Lyon 2.
- GUÉRIN I., PALIER J. (dir.), 2004, *Microfinance challenges: disempowerment of the poor?*, Collection Sciences Sociales, Institut Français de Pondichéry.
- GUÉRIN I., SERVET J.-M., (dir.), 2003, *Exclusion et liens financiers. Rapport 2003. Microfinance, les leçons du Sud*, Paris, Economica.

- GUÉRIN I., SERVET J.-M., 2005, « L'économie solidaire entre le local et le global : l'exemple de la microfinance », *Revue internationale de l'économie sociale, Recma*, mai, n°296, p. 83-99.
- HARFORD T., 2008, « Conflicts of interest », *Financial Times*, 6-7 Dec., Sup. Life and Arts, p. 1-2.
- HONOHAN P., 2006, « Household financial assets in the process of development », *World Bank Policy Research, Working Paper 3965*, July.
- KHOLIQUZZAMAN A. Q. (dir.), 2007, *Socio-Economic and Indebtedness-Related Impact of Micro-Credit in Bangladesh*, Dhaka, The University Press Limited, 65 p.
- LAVILLE J.-L., CATTANI A. D. (dir.), (2006), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard.
- MARIUS-GNANOU K., 2007, « Comptendu de *Banquiers aux pieds nus* », *Cahiers d'outre-mer*, n° 238.
- MORVANT-ROUX S., 2006, *Processus d'appropriation des dispositifs de microfinance : un exemple en milieu rural mexicain*, Université Lumière Lyon 2, Thèse en Économie.
- MORVANT-ROUX S., 2007, « Comptendu de *Banquiers aux pieds nus* », *Trace*, n°52, décembre, p. 127-129.
- MORVANT-ROUX S., (dir.), 2009, *Rapport. Exclusion et liens financiers*, Paris, Economica, [à paraître].
- MORVANT-ROUX S., SERVET J.-M., 2007, « De l'exclusion financière à l'inclusion par la microfinance », *Horizons bancaires* (Paris, FARM), n° 334, nov., p. 23-35.
- MORVANT-ROUX S., SERVET J.-M., SOULAMA S., 2009, « Microfinance et logiques solidaires dans l'économie sociale au Nord et au Sud », in DEFOURNY J., *Social Economy: an international perspective*, London, Routledge, [à paraître].
- OCDE, 2002, *The Future of money*, Paris, OCDE.
- RODRIGUEZ J., SANTISO J., 2007, *Banking on Development: Private Banks and Aid Donors in Developing Countries*, OECD Development Center, Working Paper n°263, November, 51 p.
- SALMON A., 2006, « Responsabilité sociale de l'entreprise », in LAVILLE J.-L., CATTANI, A. D. (dir.), *Dictionnaire de l'autre économie*, Paris, Gallimard.
- SERVET J.-M., 2006, *Banquiers aux pieds nus : La microfinance*, Odile Jacob, Paris, 512 p.
- SERVET J.-M., 2007a, « Les illusions des objectifs du Millénaire », in LAFAYE DE MICHAUX E., MULOT E., OULD-AHMED P. (dir.), *Institutions et développement : La fabrique institutionnelle et politique des trajectoires de développement*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 63-88.
- SERVET J.-M., 2007b, « Au-delà du trou noir de la financiarisation », in *Annuaire suisse de politique de développement*, Genève, IUED, vol. 26, n° 2, p. 25-56.
- SERVET J.-M., 2009, « La microfinance en milieu rural et pour l'agriculture dans un contexte de financiarisation globalisée », in MORVANT-ROUX S. (dir.), *Rapport Exclusion et liens financiers 2009*, Paris, Economica, [à paraître].
- SOMÉ Y., 2008, *La responsabilité sociale des organisations de microfinance : quels critères pour une meilleure contribution de la microfinance à l'inclusion financière? l'exemple du Burkina Faso*, Mémoire Master IHEID.
- SMITH A., 2005 [1^{ère} édition : 1776], *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, Paris, Economica.
- STRAUSS D., 2008, « Microfinance urged to raise standards », *Financial Times*, March 2.

SWISS AGENCY FOR DEVELOPMENT AND COOPERATION (SDC), 2005, *New Sources of Development Financing: an SDC Working Paper*, Berne, March 2008, 60 p.

THÉRET B. (dir.), 2008, *La monnaie dévoilée par ses crises*, Paris, EHESS.

UNCDF, 2005, *Microfinance and the Millennium Development Goals*, International Year of Microcredit 2005, October 2005, 19 p.

WAMPFLER B. GUÉRIN I., SERVET J.-M., 2006, « The role of research in microfinance », *Revue Dialogue*, n° 37, pp. 11-25.

WEBER M., 2002 [Première édition : 1919], *Le savant et le politique*, Paris, éditions 10/18.

YUNUS M., WEBER, K., 2007, *Creating a world without poverty, Social business and the future of capitalism*, New York, Public Affaires [trad. Franc. 2008].